



PROCÈS-VERBAL DU 11 AOÛT 2025

Le 11 août 2025, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Eulalie s'est réuni au centre Noé-Tourigny pour tenir une séance **ORDINAIRE** où il y avait QUORUM.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Madame Alexandra Han
Monsieur Alexandre Robert
Monsieur Guillaume Bergeron

Madame Joanie Mailloux
Monsieur Patrick Giroux

Monsieur Gilles Jr Bédard, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTES :

Madame Fabiola Aubry, Directrice générale et greffière-trésorière
Madame Kim McDonald, Greffière-trésorière adjointe

La séance débute à 19 h 30

2025-08-097

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Alexandra Han

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance régulière du 11 août 2025 tel que rédigé.

(ADOPTÉ)

2025-08-098

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2025

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Eulalie, tenue le 7 juillet 2025 a été remis à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 39.2 de la Loi sur l'administration municipale du Code municipal, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire lecture :

EN CONSÉQUENCE ET POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guillaume Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025.

(ADOPTÉ)

2025-08-099

RATIFICATION DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE JUILLET 2025

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Alexandre Robert



ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE RATIFIER les comptes du mois de juillet 2025 au montant de 221 191,15 \$ tels que déposés incluant les salaires versés, les comptes payés et les dépenses effectuées par délégation tel que prévu à l'article 961.1 du code municipal.

La greffière-trésorière adjointe certifie que la municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures.

(ADOPTÉ)

RAPPORT DU MAIRE

Au niveau de la MRC, le Conseil a adopté une politique encadrant l'utilisation de l'intelligence artificielle pour le personnel de la MRC Nicolet Yamaska afin d'en tirer les bénéfices tout en assurant la protection des renseignements confidentiels et la qualité de l'information.

Le Conseil des maires a déposé une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation qui vise l'intégration afin de soutenir l'immigration sur son territoire

Au niveau du transport collectif, le Conseil a octroyé un contrat à Autocar Hélie afin de répondre au besoin spécifique d'une ligne express en partant de Sorel. De plus, les élèves de Sorel-Tracy pourront bénéficier de la ligne express, car une entente a été approuvée en séance afin d'assurer le service de transport scolaire avec le réseau du transport collectif.

Pour Sainte-Eulalie, il reste deux (2) jeudis d'activités à la Terrasse collective à ne pas manquer. La programmation estivale se termine déjà le 21 août par un méchoui organisé par le comité de la sauvegarde de l'Église. Tous les citoyens sont invités à participer en grand nombre.

RAPPORT DE LA RÉGIE DES DÉCHETS

Il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier conseil et la prochaine rencontre aura lieu le 26 août.

2025-08-100

CHANGEMENT DE MANDATAIRE POUR LES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 80 de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, chaque organisme public doit désigner une personne ou un groupe de personnes comme responsable pour l'application de cette loi;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Eulalie est un organisme public local en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guillaume Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



DE DÉSIGNER M Gilles Jr. Bédard, maire, comme le responsable de la Municipalité de Sainte-Eulalie pour l'application de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée à partir du 12 août 2025.

(ADOPTÉ)

2025-08-101

EMBAUCHE À L'ESPACE ST-EUB

CONSIDÉRANT la popularité de la terrasse collective grandissante, et qu'une seule ressource n'arrive pas à assurer le service.

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Alexandra Han

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER l'embauche d'Élizabeth Tourigny comme ressource supplémentaire à titre de responsable de l'Espace St-Eub.

(ADOPTÉ)

2025-08-102

APPUI DE DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que plusieurs programmes du Gouvernement destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

CONSIDÉRANT que cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur la capacité financière des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens(nes);

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Joanie Mailloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DEMANDER au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, en tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'au député de notre circonscription.



DE TRANSMETTRE également une copie de la présente résolution aux MRC du Québec, de même qu'aux municipalités locales de notre territoire pour appui.

(ADOPTÉ)

2025-08-103

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER la levée de la séance à 20 h 00.

(ADOPTÉ)

J'approuve toutes les résolutions ci hautes mentionnées comme si j'y apposerais ma signature conformément à l'article 142.2 du Code municipal.

Gilles Jr Bédard
Maire

Fabiola Aubry
Directrice générale greffière-trésorière